



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 13 DU SAMEDI 13/11/2021

Réunion du 8 novembre 2021

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76
Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-191
Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Désignations U15 : Guessoum Oussama 0783348866
Désignations observateurs, accompagnateurs : Issa Ghadab 06-52-68-08-97
Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

En cas d'indisponibilité tardive, veuillez informer en premier lieu votre désignateur par téléphone et confirmer ensuite par un mail au District.

CONSIGNES VERIFICATION PROTOCOLE SANITAIRE MODIFIEES

La CDA demande à tous les arbitres, jeunes et seniors, de prendre connaissance du rappel ci-dessous sur les consignes de vérification du protocole sanitaire. A mettre en application sur les matchs, dès le 11 novembre.

Le protocole ayant évolué, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin de démarrer les matchs aux heures prévues.

Suite aux premiers retours sur l'application du « Pass Sanitaire », le District de la Loire rappelle les consignes :

Le contrôle du « Pass Sanitaire » (PS) est obligatoire à l'entrée des vestiaires. Le PS se présente sous la forme d'une attestation du schéma vaccinal complet, d'un test PCR ou antigénique de moins de 72h, ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle doit se faire par le responsable « Covid » du club recevant ou toute personne déléguée à cette fonction. En l'absence de présentation du PS, de doute ou de contestation, le responsable « Covid » interdira l'accès aux vestiaires.

Au moment de la vérification de la FMI, en présence de l'arbitre et du dirigeant du club adverse, le responsable Covid du club recevant s'assurera que chaque personne inscrite sur la FMI respecte les conditions du « Pass Sanitaire ». En cas de manquement, l'arbitre interdira le joueur (joueuse) ou les joueurs (joueuses) concernés (ées) de prendre part à la rencontre. Dans le cas où le responsable « Covid » ne remplirait pas sa mission dans les conditions requises, l'arbitre ne débutera pas la rencontre.

Afin de faciliter le contrôle, il est conseillé aux clubs de préparer en amont un fichier regroupant l'ensemble des attestations des joueurs (joueuses).

Un joueur (joueuse) pourra prendre part à la rencontre dès lors qu'il présentera un test PCR négatif.

Si l'équipe présente moins de joueurs exigés, à minima, pour la compétition, la rencontre sera retardée de 15 minutes. Au-delà de ce délai, la rencontre n'aura pas lieu et l'arbitre adressera un rapport circonstancié à la commission compétente.

Le district se réserve le droit, dès à présent, d'effectuer des contrôles inopinés, par le biais de délégués. En cas d'infraction, les frais seront imputés aux clubs fautifs. »



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES DU 11/11/21

La CDA informe tous les arbitres que le rattrapage des tests physiques aura lieu **le jeudi 11 novembre, au Stade GALLIENI, à RIORGES.**

Les arbitres concernés sont ceux absents à l'AG de septembre et/ou en échec aux tests de la même période.

Convocation :

à 8h30 pour les arbitres seniors

à 9h30 pour les jeunes arbitres

CANDIDATURES EMPLOI SERVICE CIVIQUE

Dans le cadre de la relance du football amateur, la FFF met en place une campagne d'emplois « SERVICE CIVIQUE » autour de la « reprise d'activité » et de « l'arbitrage ». LAuRAFoot, en collaboration avec l'ensemble de ses districts, recrute **11 jeunes volontaires** (1 volontaire par district).

Chaque volontaire aura pour mission d'**accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19** et de **sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage.**

Ce poste est pour une durée de 8 mois. Les personnes répondant aux critères du service civique, proches de l'arbitrage, sont priées de contacter rapidement Pascal REBAUD (06-14-68-55-67).

COURRIERS RECUS

Luriecq : nous vous remercions de nous avoir communiqué votre satisfaction concernant la prestation de l'arbitre.

M. ELISO Mathis : dossier de candidature d'arbitre.

IMPAYES

A noter : pour toute demande d'impayés, les arbitres doivent remplir le formulaire, en indiquant le motif de l'impayé et le club fautif, plus joindre un RIB pour toutes les demandes, sous peine de non traitement.

RAPPEL RAPPORT DISCIPLINAIRE

La CDA tient à informer l'ensemble des arbitres de district que les consignes d'envoi de rapport disciplinaire n'ont pas changé. En effet, un changement de présentation sur votre accès personnalisé " Portail Des Officiels" a amené de la confusion chez certains d'entre vous. A ce sujet, depuis le début de la saison sur votre accès personnalisé, vous retrouverez un onglet intitulé " rapport(s) à saisir ". Vous ne devez valider et rédiger un rapport que si les conditions du match le nécessitent. A savoir (exclusion d'un joueur, d'une personne présente sur le banc de touche, incident de match ou d'après-match...).

En clair, si au cours de la rencontre, vous n'avez mis aucune sanction ou simplement des avertissements, vous n'avez pas de rapport à valider.

Soyez rassuré : RIEN n'a changé dans les consignes, et surtout ne validez pas un rapport disciplinaire, s'il n'y a pas utilité.

UNAF

L'UNAF organise une opération « SURVETEMENT » (veste + pantalon), au prix de 36 €.

Veuillez-vous adresser à M. TOUNSI Habib

Tél : 0682901236

Mail : habib.tounsi@orange.fr